DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022 Séance du 6 octobre 2022

Nº 12

Objet: Demande d'aides financières - Archail – Reprise des branchements et réseaux (eaux usées et eau potable) – phase 2 extérieur du village

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le six du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de septembre 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents:

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard FONTAINE Sonia a donné pouvoir à GONCALVES Gilles JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert TRABUC Nicolas, a donné pouvoir à PROUST Brigitte

Etaient excusés:

ACCIAI Bruno BOURJAC Jean Marie CHABAL CALVI Nadia PELESTOR Michel POURCEL Simone

CROZALS Florent

PRIMITERRA Geneviève QUENETTE Pascale

FLORES Sylvain ISOARD Christian REBOUL Childéric

LAQUET Laura

UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Le 09 février 2022, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le projet global de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable avec reprise des branchements, pose des compteurs et construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Archail pour un montant prévisionnel de travaux de 711 000 € HT.

Cette opération est inscrite au programme de travaux adopté par délibération du 9 décembre 2020 après un avis favorable du conseil d'exploitation du 3 décembre 2020.

Le projet est financé au titre des contrats Zone de Revitalisation Rurale auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de Solidarité Territoriale avec le Département des Alpes de Haute Provence. Une demande complémentaire d'aide financière avait été déposée en décembre 2021 auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le projet global.

Le projet n'étant pas suffisamment avancé, le service instructeur de la DETR avait demandé de scinder l'opération et déposer la demande de subvention sur la tranche la plus avancée du projet.

Le service a donc découpé l'opération en plusieurs phases pour tenir compte des moyens humains et techniques du service et des contraintes d'organisation :

- 1- Reprise des branchements et réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le village; travaux réalisés au 1^{er} semestre 2022. Cette tranche est financée par :
 - o l'Etat au titre de la DETR 2022, arrêté n° 2022 173 070 du 22 juin 2022, et
 - o l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, décision d'aide n°2022 5649 du 15 juin 2022.
- 2- Reprise des branchements et réseaux d'eau potable et d'eaux usées à l'extérieur du village. La maîtrise d'œuvre est assurée en régie, avec un marché de travaux spécifique. Les dossiers de demande de subvention concernent cette phase.
- 3- Construction de la station d'épuration sous maîtrise d'œuvre externalisée.

Le projet consiste à :

- pour l'eau potable :
 - o renouveler le réseau de distribution (pose de 2060 ml de canalisation)
 - o renouveler 6 branchements (pose de 280 ml de canalisation)
 - o poser les compteurs
- renouveler le réseau de collecte des eaux usées y compris les branchements (pose de 315 ml de canalisation).

Le montant prévisionnel des travaux relatif au projet est estimé à 220 000 € HT.

Désignation	AEP	EU	Total
Relevé topographique	1 200,00 €	1 200,00 €	2 400,00 €
Diagnostic amiante	750,00 €	750,00 €	1 500,00 €
Constat d'huissier avant travaux	700,00 €	700,00 €	1 400,00 €
Travaux	161 668,00 €	36 280,00 €	197 948,00 €
Frais divers (4%)	6 841,00 €	1 535,00 €	8 376,00 €
Imprévus (4%)	6 841,00 €	1 535,00 €	8 376,00 €
TOTAL	178 000,00 €	42 000,00 €	220 000,00 €

Provence Alpes Agglomération sollicite l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Département des Alpes de Haute Provence et l'Etat afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT
Eau potable	178 000 €
Eaux usées	42 000 €
TOTAL	220 000 €

THE PARTY OF THE P	Total		
Recettes € HT	Montant	Taux	
Subvention AERMC - Eaux usées	21 000 €	9,55%	
Subvention CD04 - Eeau potable	35 600 €	16,18%	
Subvention Etat DETR	97 400 €	44,27%	
Auto-financement	66 000 €	30,00%	
TOTAL	220 000 €	100,00%	
Dont aides publiques	154 000 €	70,00%	

La DETR est sollicitée au titre des reliquats 2022 ou pour 2023.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport lors de sa séance du 6 septembre 2022.

Il vous est demandé:

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 220 000 € HT
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, notamment 97 400 € auprès de l'Etat au titre de la DETR et 35 600 € auprès du Département, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote Approuve les propositions présentées A l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Simone SAGNIEZ ne prend pas part au vote) Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE: 18 OCT. 2022